



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2020

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

02/07/2020

Date d'affichage

02/07/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

09/07/2020

et publication du :

09/07/2020

L'an deux mille vingt, le six juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

### Etaient présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Natalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérengère

### Procuration(s) :

M. DOSDAT Patrice donne pouvoir à M. LEIDELINGER Jean-François

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOSDAT Patrice

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. ALIF FISCHER Julien

**Numéro interne de l'acte : 09-2020**

**Objet : Affectation du résultat 2019**

Après avoir entendu et approuvé le 23 mars 2020 le compte administratif de l'exercice 2019

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **431 971.32€**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	162 174,06
.....		
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT).....	+	0,00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE .....	+	269 797,26
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) .....	+	431 971,32
<b>E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>		
déficit (besoin de financement) .....	-	0
excédent (excédent de financement) .....	+	81 115,32
<b>F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>		
Besoin de financement .....	-	91 103,38
Excédent de financement .....	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F .....		9 988,06
<b>DECISION D'AFFECTATION</b>		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....		9 988,06
(au minimum couverture du besoin de financement F)		
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 .....		421 983,26
( résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

00000020

(1)

un déficit de 0  
fonctionnement de

Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Maizeroy  
Le Maire,





## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
02/07/2020

Date d'affichage  
02/07/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

09/07/2020

et publication du :

09/07/2020

L'an deux mille vingt, le six juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

### Etaient présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Natalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérengère

### Procuration(s) :

M. DOSDAT Patrice donne pouvoir à M. LEIDELINGER Jean-François

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOSDAT Patrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. ALIF FISCHER Julien

**Numéro interne de l'acte : 10-2020**

**Objet : Budget primitif 2020**

Le Conseil Municipal, après examen chapitre par chapitre,

**DECIDE** d'adopter à l'unanimité des voix le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement – recettes et dépenses .....	599 503.85 €
Investissement – recettes et dépenses .....	508 381.26 €
<b>Total du budget .....</b>	<b>1 107 885.10 €</b>

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Maizeroy  
Le Maire,





## DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 06/07/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
02/07/2020

Date d'affichage  
02/07/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

09/07/2020

et publication du :

09/07/2020

L'an deux mille vingt, le six juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

### Etaient présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Natalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérengère

### Procuration(s) :

M. DOSDAT Patrice donne pouvoir à M. LEIDELINGER Jean-François

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOSDAT Patrice

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. ALIF FISCHER Julien

**Numéro interne de l'acte : 11-2020**

**Objet : Vote des taxes 2020**

Le taux des taxes est établi librement par le Conseil Municipal sous réserve du respect des règles de variation proportionnelle.

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taxes.

Le taux de charge fiscale pour les trois catégories de contributions reste donc inchangé par rapport à 2019 à savoir :

Taxe foncière bâti	11.00 %
Taxe foncière non bâti	36.70 %

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Maizeroy      Le Maire,





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2020

L'an deux mil vingt le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Jean-François LEIDELINGER

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### Date de convocation

02/07/2020

09/07/2020

### Date d'affichage

02/07/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

09/07/2020

et publication du :

09/07/2020

### Numéro interne 12-2020

Objet : **AUTORISATION D'OCCUPATION DES SOLS DU DOMAINE PUBLIC**

Le Conseil Municipal autorise La pose d'une borne à incendie sur le domaine public aux abords du lotissement rue du Moulin.

Voté à l'Unanimité

### Etaient présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Natalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérengère

**Procurator(s) :** M. DOSDAT Patrice - Procurator à M. Jean-François LEIDELINGER

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOSDAT Patrice

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. ALIF FISCHER Julien

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.



Fait à Maizeroy  
Le Maire,



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2020

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
02/07/2020

Date d'affichage  
02/07/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

09/07/2020

et publication du :

09/07/2020

L'an deux mille vingt, le six juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

### **Etaient présents :**

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Natalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérengère

### **Procuration(s) :**

M. DOSDAT Patrice donne pouvoir à M. LEIDELINGER Jean-François

### **Etai(ent) absent(s) :**

### **Etai(ent) excusé(s) :**

M. DOSDAT Patrice

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. ALIF FISCHER Julien

**Numéro interne de l'acte : 13-2020**

**Objet : Accès voirie lotissement rue du Moulin**

Le Conseil Municipal autorise l'accès à la voirie au lotissement faisant l'objet d'un permis d'aménager N° PA05743120M0001, rue du Moulin.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Maizeroy

Le Maire,





## DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 06 juillet 2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11  
membres en exercice>

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
02/07/2020

Date d'affichage  
02/07/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

09/07/2020

et publication du :

09/07/2020

L'an deux mille vingt, le six juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

### Etaient présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Natalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérengère

### Procuration(s) :

M. DOSDAT Patrice donne pouvoir à M. LEIDELINGER Jean-François

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOSDAT Patrice

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. ALIF FISCHER Julien

**Numéro interne de l'acte : 14-2020**

**Objet : APPROBATION DU DEVIS DE L'UEM RACCORDEMENT DU PROJET DE METANISATION**

URM a été saisie de la demande de raccordement au réseau public de distribution d'électricité, pour laquelle une autorisation d'urbanisme a été accordée en octobre 2019 et dont l'instruction a fait l'objet d'une réponse de la part d'URM en date du 2 septembre 2019 pour le PC0574319M0001.

Le raccordement se compose d'une extension de réseau et d'un branchement. Le coût du branchement est à charge exclusive du demandeur, ainsi que le coût de l'extension de réseau situé dans l'assiette de l'opération.

URM devra construire une extension de réseau, entre le réseau existant et l'opération à alimenter, dont le coût est normalement à supporter par la collectivité en charge de l'urbanisme.

Le Montant du devis est de 5 040.68€.

Le Conseil après en avoir délibéré :

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Maizeroy

Le Maire,





## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
02/07/2020

Date d'affichage  
02/07/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

09/07/2020

et publication du :

09/07/2020

L'an deux mille vingt, le six juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

### Etaient présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Natalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérengère

### Procuration(s) :

M. DOSDAT Patrice donne pouvoir à M. LEIDELINGER Jean-François

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOSDAT Patrice

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. ALIF FISCHER Julien

**Numéro interne de l'acte : 15-2020**

**Objet : Prime Covid-19**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (modifiée),

**VU** la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

**VU** le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

**VU** l'avis du Conseil Municipal du 6 juillet 2020,

**CONSIDERANT** que le décret susvisé permet aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime est déterminée par l'employeur dans la limite d'un plafond. La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu,



**CONSIDERANT** que les services de notre collectivité ont connu un surcroît de travail significatif durant cette période, que ce soit en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

**CONSIDERANT** qu'il apparaît opportun de mettre en place cette prime exceptionnelle et d'en définir les modalités d'application,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et 1 abstention

**Article 1er** : D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime dont le montant plafond est de 1 000€ sera attribuée aux agents ayant été sujets à un surcroît d'activité, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

- Pour les agents des services techniques amenés à procéder régulièrement à d'importants travaux de nettoyage et de désinfection de locaux.

- Pour les agents de services administratifs amenés à assurer la continuité et l'adaptation du service public local souvent en télétravail.

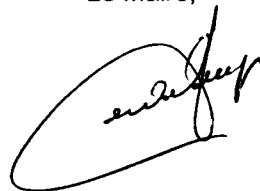
Cette prime exceptionnelle sera d'un montant de 600 euros. Elle sera versée en 1 fois, le mois de juillet 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

**Article 2** : Monsieur le Maire est autorisé à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

**Article 3** : Des crédits suffisants sont prévus au budget à cet effet.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Maizeroy  
Le Maire,





## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 1

### Date de convocation

02/07/2020

### Date d'affichage

02/07/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

09/07/2020

et publication du :

09/07/2020

L'an deux mille vingt, le six juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

### Etaient présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Natalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérengère

### Procuration(s) :

M. DOSDAT Patrice donne pouvoir à M. LEIDELINGER Jean-François

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOSDAT Patrice

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. ALIF FISCHER Julien

**Numéro interne de l'acte : 16-2020 - erreur de Plume**

**Objet : Indemnités de confection**

VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82.979 du 9 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

DECIDE :

- D'accorder à Monsieur Marc VILLIBORD, Receveur municipal, l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49€ bruts par an (pour les collectivités qui ne disposent pas des services d'un secrétaire à temps complet).

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 9, Contre : 1, Abstention : 1)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Maizeroy

Le Maire,





## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 1

Date de convocation  
02/07/2020

Date d'affichage  
02/07/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

09/07/2020

et publication du :

09/07/2020

L'an deux mille vingt, le six juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

### Etaient présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Natalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérengère

### Procuration(s) :

M. DOSDAT Patrice donne pouvoir à M. LEIDELINGER Jean-François

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOSDAT Patrice

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. ALIF FISCHER Julien

**Numéro interne de l'acte : 16-2020**

**Objet : Indemnités de confection**

VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82.979 du 9 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

DECIDE :

- D'accorder à Monsieur Marc VILLIBORD, Receveur municipal, l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,00€ bruts par an (pour les collectivités qui ne disposent pas des services d'un secrétaire à temps complet).

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 9, Contre : 1, Abstention : 1)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Maizeroy

Le Maire,





## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
02/07/2020

Date d'affichage  
02/07/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

09/07/2020

et publication du :

09/07/2020

L'an deux mille vingt, le six juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

#### Etaient présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Natalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérengère

#### Procuration(s) :

M. DOSDAT Patrice donne pouvoir à M. LEIDELINGER Jean-François

#### Etai(ent) absent(s) :

#### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOSDAT Patrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. ALIF FISCHER Julien

**Numéro interne de l'acte : 17-2020**

**Objet : DESIGNATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le conseil Municipal s'est réuni afin de désigner les membres de la commission communale des impôts directs.

Ont été désignés :

Titulaires :

Monsieur LEIDELINGER Jean-François - Le Maire  
Madame SIMON Bérengère - 1ere Adjointe  
Monsieur PETIT Jean-Claude - 2nd Adjoint  
Monsieur CHRISTOPHE Jean-Charles - Conseiller  
Monsieur DELOR Jean-Michel - Conseiller  
Madame DUBOST Nathalie - Conseillère

Suppléants :

Monsieur MAIRE François - Conseiller  
Monsieur FAVIER Thomas - Conseiller  
Monsieur ALIF-FISHER Julien - conseiller  
Madame CUNIN Stéphanie - Conseillère  
Monsieur DOSDAT Patrice - Conseiller  
Monsieur RATH Alain - Habitant de la commune

Mairie - Maizeroy  
N° INSEE : 57431

00000031 18-

Séance du 06/07/2020 à 20h30

## N° d'ordre, objets, n° interne de l'acte et n° feuillet/page des délibérations prises durant la séance :

1	- Affectation du résultat 2019	- 09-2020	- 9
2	- Budget primitif 2020	- 10-2020	- 10
3	- Vote des taxes 2020	- 11-2020	- 11
4	- Autorisation d'utilisation des sols du domaine public - borne à incendie	- 12-2020	- 12
5	- AUTORISATION D'ACCES DU PERMIS D'AMENAGER RUE DU MOULIN	- 13-2020	- 13
6	- APPROBATION DU DEVIS DE L'UEM RACCORDEMENT DU PROJET DE METANISATION	- 14-2020	- 14
7	- Prime Covid-19	- 15-2020	- 15
8	- Indemnité de confection du Receveur municipal	- 16-2020	- 16
	- Désignation de la commission DES IMPOTS DIRECTS	- 17-2020	- 17

## Membres présents :

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
ALIF FISCHER Julien		
CHRISTOPHE Jean-Charles		
CUNIN Stéphanie		
DELOR Jean-Michel		
DOSDAT Patrice		Absent excuse - Pouvoir à M. LEIDELINGER
DUBOST Natalie		
FAVIER Thomas		
LEIDELINGER Jean-François		
MAIRE François		
PETIT Jean-Claude		
SIMON Bérengère		